

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

DELIBERATION N°2019.00122

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-ETIENNE - AVENANT N°12 - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 97

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,

Le 15 avril 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190012210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, M. Lionel SAUGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-ETIENNE - AVENANT N°12 - APPROBATION

Saint-Etienne Métropole est, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'autorité compétente en matière d'assainissement sur le territoire de ses communes membres, dont notamment la Ville de Saint-Etienne.

La gestion du service public de collecte des eaux usées de la Ville de Saint-Etienne a été déléguée à la société Stéphanoise des Eaux, par un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} octobre 1992, complété par 11 avenants.

En ce sens, le 1^o) de l'article 38 du contrat, modifié par l'avenant n° 10 prévoit qu'une révision quinquennale, conformément au cadre réglementaire défini par l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et au 1^o de l'article 36 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Ainsi, les parties se sont rapprochées et le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a pour objet :

- de préciser et renforcer les conditions dans lesquelles la collectivité exerce son contrôle sur la gestion prévisionnelle et le suivi du renouvellement des installations,
- de préciser les conditions financières d'évacuation des effluents d'une partie du quartier de Côte-Chaude vers les réseaux et la station de Saint-Genest-Lerpt,
- de conserver les dispositions antérieures sur les tarifs,
- de préciser les conditions d'intégration des nouveaux ouvrages pluviaux au périmètre concédé,
- de renforcer la transparence du contrat en prévoyant une remise anticipée de la liste précisant les biens de retour,
- d'adapter les stipulations contractuelles aux dernières évolutions législatives et réglementaires au regard, notamment de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite loi « Brottes » et de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dite loi « Hamon »,
- d'intégrer dans les obligations de la concession la réalisation du diagnostic « amont » prévu par la note ministérielle du 12 août 2016 relative à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°12 au contrat de concession du service d'assainissement de la Ville de Saint-Etienne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU